AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0922026-DE
Reçu le 11/06/2026

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 09 juin 2026

**DEPARTEMENT**
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**
NERAC

**CANTON**
NERAC

**Nombre de conseillers**
**En exercice :** 29
**Présents :** 23
**Votants :** 29

**OBJET :**
**Attribution du marché d'entretien ménager des bâtiments communaux**

**N° 092/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 juin deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Manuel VICENTE, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Françoise MEDECIN, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Michel FRANCOISE, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

**Absents excusés** :
Yannick DULOURAD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Aurore FONTANEL a donné procuration à Frédéric SANCHEZ
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Charline SANSAN a donné procuration à Marie-Ange PRADO
Mélanie SERRES-SOLANO a donné procuration à Nicolas LACOMBE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Evelyne CASEROTTO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du Conseil.
Françoise MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juin 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0922026-DE
Reçu le 11/06/2026

**RAPPORTEUR : LACOMBE Nicolas**

Par délibération N° 063-2026 prise en séance du 16 avril 2026, la commune a lancé le renouvellement du marché d'entretien et de nettoyage des bâtiments sportifs et des WC publics de la ville sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, assorti d'une clause obligatoire d'insertion et de qualification professionnelle.

L'Avis d'Appel Public à Concurrence a été envoyé à la publication le 27 avril 2026, ainsi que mis en ligne sur le profil acheteur de la Commune, le site internet de la ville, et affiché en Mairie.
La date limite de réception des offres a été fixée au 26 mai 2026, à 14h00, et la plateforme de dématérialisation a reçu 1 réponse par lot, dans les délais, toutes déclarées admissibles.

La Commission d'Appel d'Offres spécifique aux MAPA s'est réunie le 02 juin 2026 et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a pu examiner l'ensemble des lots

Pour rappel, les prestations de ces intervenants ne sont pas soumises à T.V.A. Les prix s'entendent T.T.C.

- **Lot 01 : Nettoyage des locaux en semaine** : offre de l'ASSOCIATION AGIR VAL D'ALBRET CHANTIERS d'INSERTION :
Montant offre de base = 66 392.90 €
Montant tranche optionnelle = 5 310.50 €

- **Lot 02 : Nettoyage des locaux le week-end** : offre de l'ADMR, association d'aide à domicile en milieu rural. Montant de l'offre de base = 6 760 €
Montant tranche optionnelle = 3 120 €

- **Lot 03 : Nettoyage vitrerie** : offre de l'ASSOCIATION AGIR VAL D'ALBRET CHANTIERS D'INSERTION
Montant de l'offre de base = 5 594.49 €
Pas de Tranche Optionnelle ;

Le montant total de l'ensemble des lots attribués, établi sur la base d'une quantité de prestations estimative, correspond pour une année complète à 78 747,39 €. Les quantités indicatives des B.P.U. servent essentiellement au jugement des offres. Etablies en fonction d'une fréquence estimative, elles peuvent varier selon les évènements organisés.
Les tranches optionnelles des lots 1 et 2 (bassin couvert) ne sont pas affermies pour le moment.
**Le marché prendra effet le 1er juillet 2026, et se clôturera le 31 décembre 2028.**

Pour information, il est rappelé que le prix annuel du marché antérieur, qui ne comportait pas de prestations de vitrerie, s'élevait à 70 307.50 € TTC.

Ouïe la CAO en son avis rendu en séance du 02 juin 2026,
Considérant l'exposé qui précède,
**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE**

➢ **D'APPROUVER** l'attribution de l'accord cadre N° 2026/PROPRETE/30mois/09/3/lots hors actualisation, selon les bons de commandes respectivement émis et après service fait, à :

- **L'association Ateliers Chantiers d'Insertion AGIR VAL D'ALBRET pour le lot 1**, et pour un montant annuel maximum de 66 392.90 €
- **L'association A.D.M.R. pour le lot 2**, et pour un montant annuel maximum de 6 760 €
- **L'association Ateliers Chantiers d'Insertion AGIR VAL D'ALBRET pour le lot 3**, et pour un montant annuel maximum de 5 594.49 €

AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0922026-DE
Reçu le 11/06/2026

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes d'engagement et pièces de l'accord cadre nécessaires à l'application de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à payer aux attributaires les sommes correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,